

Partenariat CPU-IRD

Appel à propositions

Recherche, Formation et Innovation pour le Développement

Année 2010-2011

Le protocole d'accord CPU-IRD signé le 11 Mars 2009 s'est déjà concrétisé par un premier appel à propositions lancé en 2009, « Recherche et formation pour le développement » et qui s'est révélé être un succès. En effet 44 projets portés par 31 universités ont été présentés et 16 d'entre eux ont été retenus au terme des deux réunions du comité mixte CPU-IRD.

En renouvelant pour 2010-2011 cet appel à propositions, l'IRD entend jouer pleinement son rôle d'Agence d'une recherche au service du développement des pays du Sud, agence au sein de laquelle les universités sont amenées à jouer un rôle important.

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) est un établissement public à caractère scientifique et technologique dont la vocation est de mener des recherches dans les pays en développement d'Afrique et de l'Océan Indien, d'Amérique Latine et Caraïbe, d'Asie, du Pacifique Sud et de la Méditerranée, ainsi que dans les régions et collectivités françaises d'outre-mer, dans toutes les disciplines scientifiques et en particulier dans les domaines suivants (donnés à titre indicatif et ne sont pas figés) :

- les politiques publiques de lutte contre la pauvreté,
- les migrations internationales,
- les maladies émergentes infectieuses,
- l'eau et l'accès à l'eau,
- les changements climatiques et les aléas naturels,
- les ressources naturelles et la gestion des écosystèmes.

L'objectif

Le présent appel à propositions a pour objectif de faire émerger et/ou d'identifier, en vue de les soutenir, des programmes de recherche et de formation d'équipes universitaires ou d'unités mixtes qui ne sont pas obligatoirement aujourd'hui en partenariat avec l'IRD, mais dont les projets recoupent les programmes et priorités scientifiques de l'IRD ou pourraient les compléter utilement. Le financement portera notamment sur des accueils d'enseignants-chercheurs en délégation pour affectation hors France métropolitaine et dans la perspective de renforcer les synergies entre recherche et formation au Nord comme au Sud et entre l'IRD et les universités partenaires.

Cet appel à propositions s'adresse aux universités et établissements qui peuvent faire valoir une expérience dans le domaine de la recherche pour le développement, mais aussi à des universités qui, n'ayant pas d'activités situées explicitement dans ce domaine, sont actives sur des champs scientifiques qui pourraient être utiles aux pays du Sud où l'IRD est présent. **Les universités intéressées doivent faire connaître leurs orientations et leurs propositions par lettres d'intention avant le 30 septembre 2010.**

Les instruments du partenariat

Les projets de collaboration qui émergeront de cet appel à propositions seront susceptibles de bénéficier, à cette occasion ou lors des phases de consolidation ultérieures, des divers instruments de partenariat que l'IRD met en œuvre pour décliner sa stratégie de renforcement des capacités au Sud. A titre d'information, on trouvera ci-dessous un bref rappel des instruments de partenariat que l'IRD souhaite ouvrir aux universités et établissements:

- les postes ouverts à **l'accueil en délégation pour l'expatriation** (qui font l'objet du présent appel à propositions): chaque année, l'IRD ouvre un certain nombre de postes pour accueil en expatriation d'enseignants-chercheurs mis en délégation par leurs universités durant le temps de leur expatriation (1 an minimum et jusqu'à 4 ans) sur un programme de l'IRD ;
- Les **plateformes** que l'IRD a mis en place avec ses partenaires du Sud et qui permettent de mutualiser des moyens et des équipements pour la réalisation de programmes de recherche en partenariat dans diverses régions du monde (l'IRD est présent dans une cinquantaine de pays du Sud et dispose de représentations permanentes dans 22 d'entre eux);

- les **chaires croisées**, finançant 2 postes d'accueil de chercheurs ou enseignants-chercheurs, l'un du Nord, l'autre du Sud, autour d'un programme de recherche et de formation décidé d'un commun accord ;
- le soutien à de **jeunes équipes associées à l'IRD (JEAI)** (équipes du Sud émergentes financées pendant 3 ans, sur appel d'offres) ;
- le soutien à la constitution de **masters internationaux** ;
- les **Laboratoires Mixtes Internationaux** (soutenus par une ou plusieurs UMR ou équipes d'accueil du Nord, auxquelles ils ne se substituent pas, et implantés physiquement au Sud dans les locaux d'institutions partenaires, les LMI permettent la réalisation de projets conjoints de recherche et de formation au niveau master et doctorat).

Des informations complémentaires peuvent notamment être trouvées sur le site de l'IRD (www.ird.fr).

Les critères de sélection

Le comité mixte CPU-IRD évaluera les propositions à travers leur conformité aux termes de l'AAP et en appliquant également les 5 critères suivants :

- qualité du porteur de projet
- qualité scientifique du projet
- adéquation du projet aux priorités scientifiques de l'IRD
- adéquation du projet aux priorités géographiques de l'IRD
- qualité du partenariat au Sud.

De plus, le comité privilégiera les projets d'envergure, associant par exemple plusieurs équipes de recherche et/ou pédagogiques, et participant pleinement à la politique de l'établissement qui les porte.

Les propositions sont à soumettre **avant le 30 septembre 2010** sous la forme de lettres d'intentions succinctes (un recto-verso) mais précises et à transmettre par voie électronique à dg@ird.fr à l'attention de Monsieur le Directeur Général de l'IRD.